

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

## Séance du 05 février 2026

Date de la convocation : ..... 30/01/2026  
Date d'affichage convocation : ..... 30/01/2026  
Date d'envoi des documents budgétaires aux conseillers communautaires  
(art. L 5217-10-4 du CGCT) : ..... 23/01/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>21</b>	<b>4</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2026-02-11**

**Fixation du taux de la Cotisation  
Foncière des Entreprises (CFE) pour  
l'année 2026**

Envoyé en préfecture le 10/02/2026  
Reçu en préfecture le 10/02/2026  
Publié le 10/02/2026  
ID : 030-243000650-20260205-2026\_02\_11-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le cinq février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président, en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Claude BERNARD – Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Maguelone CHAREYRE - Robert CRAUSTE – Jean-Paul CUBILIER – Michel DE NAYS CANDAU - Christine DUCHANGE - Thierry FELINE - Arnaud FOUREL - Françoise LAUTREC - Florent MARTINEZ - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Olivier PENIN - Laure PERRIGAULT-LAUNAY - Corinne PIMIENTO - Josiane ROSIER-DUFOND - Lucien TOPIE - Patricia VAN DER LINDE - Régis VIANET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Charly CRESPE pour Mme Corinne PIMIENTO - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE pour Mme Françoise LAUTREC – M. Gilles TRAULLET pour M. Arnaud FOUREL - Mme Chantal VILLANUEVA pour M. Lucien TOPIE.

Absents excusés : M. Alain BAILLIEU – M. Cédric BONATO – M. Jean-Claude CAMPOS - Mme Françoise DUGARET – Mme Arlette FOURNIER - Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC – Mme Maryline POUGENC.

Secrétaire de séance : Mme Maguelone CHAREYRE.

M. Claude BERNARD, Vice-président, expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue,

La Communauté de communes Terre de Camargue qui était précédemment un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à taxe professionnelle unique (TPU) est devenue un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU).

Il convient de fixer le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour déterminer le montant du nouveau panier de recettes.

Pour mémoire, le taux au titre de l'exercice 2025 s'élevait à 27,37 %. Il est proposé de conserver ce taux pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2026 à 27,37 % comme indiqué ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 06 février 2026  
Le Président,  
Docteur Robert CRAUSTE

